

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 19 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1^{er}. Janvier, pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le premier Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve - des - Petits - Champs ; près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulieres, ni les lettres non-affranchies.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre particuliere de Naples, du 26 février.

LES rois ont toujours un moyen certain pour éviter les reproches & le blâme qu'ils ont encourus ; c'est de rejeter les fautes qu'ils ont commises sur leurs ministres, & de les renvoyer lorsque les peuples commencent à murmurer. Naples offre en ce moment une preuve de la disgrâce imprévue que les ministres les plus en crédit ont encourue quelquefois dans d'autres pays. Le général Acton, ministre des affaires étrangères, de la marine & du commerce, c'est-à-dire, premier ministre, vient d'être renvoyé ; il a seulement obtenu, pour la forme, de donner sa démission : cette chute inattendue, que la grande faveur dont il jouissoit auprès de la reine n'a pu retarder, encore moins empêcher, est une suite naturelle du mécontentement qui a éclaté dans tous les ordres de l'état pour la conduite pusillanime que ce ministre a tenue avec la France, & pour ses préparatifs insuffisans : elle est due aux intrigues du cabinet de Saint-James, réunies aux instances de la cour de Madrid, qui depuis long-tems sollicitoit le renvoi de ce ministre.

Ceux qui croient que la cour de Vienne est pour quelque chose dans le changement de notre ministre, se trompent ; Acton étoit son *avoué* & son serviteur le plus fidele : une intrigue de l'intérieur n'a pas non plus culbuté ce ministre, comme on voudroit aussi le persuader, & cela, parce qu'on lui donne pour successeur le duc de Cara-Manica, actuellement vice-roi en Sicile, & ancien favori de la reine.

D'Acton, Anglois d'origine, est né en France : son pere, chirurgien-major d'un régiment étant à Besançon, y épousa une tres-belle femme dont il a eu plusieurs enfans ; d'Acton entra dans la marine de Toscane sous Léopold ; il auroit bien voulu déployer ses talens sur un plus grand théâtre ; mais M. de Sartine refusa de l'admettre dans la marine de France avec le grade qu'il demandoit. Ce fut alors que le hasard & son bonheur lui en fournirent l'occasion ; il se distingua devant Alger, en protégeant efficacement, avec la frégate l'*Hirondelle* qu'il commandoit, la retraite des Espa-

gnols. Cette action le fit connoître de l'empereur Joseph, qui, l'ayant vu quelque tems après dans ses voyages, le recommanda à la reine de Naples sa sœur, comme le meilleur officier que son mari pût choisir pour rétablir sa marine. Il ne tarda pas d'obtenir la confiance de ses nouveaux maîtres, & une faveur qui ne s'est point démentie jusqu'à ce jour. Le peuple, en l'accusant d'avoir trop fléchi devant les François, lui reproche encore d'avoir servilement secondé les vues ambitieuses de la cour de Vienne, de lui avoir fourni de l'argent, des munitions & des grains qu'il envoyoit à Trieste ; de ce qu'il a même écouté les propositions de l'Autriche, qui demandoit qu'on cédât à la Russie le port de Briandes ou quelqu'autre en Sicile, &c. &c. Mais tous ces reproches peuvent bien n'être mis en avant que pour égayer l'opinion qu'on doit se former sur le système que cet habile ministre avoit cru devoir suivre pendant toute son administration. Il seroit à désirer que la république françoise pût s'attacher M. d'Acton, s'il lui prenoit envie de retourner dans sa premiere patrie. Personne, mieux que lui, ne pourroit déjouer la ligue qui s'est formée en Italie contre la liberté des peuples ; personne, mieux que lui, ne pourroit dévoiler les intrigues & les projets des puissances coalisées.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 8 mars.

Ce matin la garnison françoise de Koenigstein s'est rendue prisonnière de guerre à l'armée prussienne : il s'y est trouvé 14 officiers & 421 soldats qu'on va amener ici ; il y avoit dans la forteresse 14 canons.

Le 22 février, le prince de Condé a reçu la nouvelle que l'empereur avoit licencié le corps françois qu'il commandoit. Les officiers d'artillerie & les ingénieurs resteront, s'ils le jugent à propos, au service de l'empereur, & y conserveront le grade qu'ils avoient au service de France. On croit que plusieurs régimens de cette petite armée vont passer au service de sa majesté Sarde.

Vioménil qui, depuis la mort de Mirabeau, commandoit sa légion, est nommé, dit-on, adjudant-général dans l'armée du prince de Saxe-Cobourg.

Le général Klिंगlin, qui a quitté le service de France, & qui commandoit auparavant à Strasbourg, doit servir sous le général Wurmsler. Celui-ci va commander l'armée impériale depuis Balle jusqu'à Manheim. Le comte de Colloredo, qui la commandoit auparavant, va se rendre à l'armée des Pays-Bas.

Le général Wimpfen, qui commande à Mayence, vient d'envoyer, par un trompette, une lettre au landgrave de Hesse-Cassel : il lui expose qu'un de ses fils sert depuis sept ans dans les gardes-du-corps de Hesse-Cassel, qu'il sera fidèle à tous ses engagements ; qu'aujourd'hui la voix de la nature lui défend de porter les armes contre son pere & son frere ; qu'il ne veut pas non plus les porter contre son bienfaiteur. Le général conjure le landgrave, au nom des droits de la nature, de lui renvoyer son fils.

De Villingen, le 28 février.

Le comte de Provence, en sa qualité de régent de France, a mandé de Ham, en date du 22 février, au prince de Condé, son opinion sur les offres de l'impératrice de Russie, de recevoir les émigrés françois dans ses états. Il dit dans la lettre : « que si quelques gentilshommes françois, forcés par le manque de subsistances, vouloient encore profiter avant cette campagne des bontés de l'impératrice, le prince de Condé leur donneroit les passe-ports nécessaires ».

Condé en instruit aujourd'hui toute la noblesse françoise de Villingen, Rottenbourg & autres lieux de l'Autriche antérieure, par une circulaire avec l'instruction suivante pour tout gentilhomme & officier qui est décidé à se rendre d'abord dans le nouvel établissement : « la route est par les états autrichiens ; la chancellerie impériale de cour & d'état à Vienne fixe le chemin à prendre, & expédie les passe-ports. Aucun émigré françois ne peut entrer dans les états autrichiens sans être muni d'un passe-port. Les noms de famille & de baptême de chaque voyageur doivent être envoyés d'avance, ainsi qu'une lité de tous ».

Le prince de Condé a expédié hier 27, tant sur un conseil reçu du comte de Provence, que de son propre mouvement, une nouvelle estafette à Vienne, pour demander à l'empereur la conservation du corps de Condé, ou du moins un délai pour sa dissolution ; mais dans le jour même il reçut des lettres du feld-maréchal prince de Cobourg, & du général de Wallis, qui lui laissent très-peu d'espérances à ce sujet. Il a sommé toutefois aujourd'hui tous les g. n. lshommes & officiers françois, de ne pas se séparer, mais d'attendre encore les derniers huit jours du mois de mai.

Au cas que l'un ou l'autre voulût s'établir paisiblement & sans armes, dans les états de l'empereur, cela ne peut avoir lieu qu'à Vienne ou autres villes capitales, & après en avoir obtenu la permission expresse & des passe-ports de la chancellerie impériale.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 12 mars.

Le lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre auprès des états-généraux, a envoyé une note officielle à M. Fagel, greffier des états de Hollande, pour leur faire part que sa majesté britannique vient de faire embarquer trois autres régimens d'infanterie pour le continent, & que plusieurs vaisseaux se réuniront bientôt à ceux de la république, pour défendre ses côtes & les passages des rivières. Le lord Auckland ne doute pas que la crise actuelle ne sera pas de longue durée, & que les puissances coalisées ne rétablissent bientôt la tranquillité générale, c'est-à-dire, ne fassent la loi à la France. On doit se rappeler que le même ministre ayant

reçu le premier à la Haye le fameux manifeste du duc de Brunswick, assura la cour stadhoudérienne que dans un mois le roi de Prusse seroit à Paris.

Selon les différens rapports de Hollande, qui ont été insérés dans la gazette de la cour, (gazette qui, comme on sait, ne ment pas plus que l'ancienne gazette de France) les François ont perdu plus dix mille hommes dans les trois actions qui ont eu lieu le premier & le 3 mars à Juliers, à Aix-la-Chapelle & à Bruges. M. de Clairfayt leur a tué 1800 hommes & fait 600 prisonniers ; il leur a pris 12 pieces de canon & la caisse militaire. Il écrit lui-même qu'il n'a perdu que 10 hommes, & qu'il n'a eu que 40 blessés. Le jeune archiduc Charles, comme de raison, a fait des prodiges de valeur le lendemain de cette victoire, & a enlevé en personne une batterie de 9 pieces de canon. Le prince de Saxe-Cobourg a remporté aussi une victoire complete à Aix-la-Chapelle ; les François y ont perdu 4 mille hommes & 20 pieces de canon ; on leur a fait 1000 prisonniers. Nous ne savons pas encore si cette victoire lui beaucoup coûté ; mais en suivant la proportion, il n'aura perdu que 20 hommes. Le prince Friederic de Brunswick, moins célèbre que ces deux généraux, a été plus modeste ; il s'est contenté de tuer 1300 hommes, & de faire 700 prisonniers. Il y a sans doute de l'exagération dans ces avantages : mais la retraite précipitée des François prouve que leur perte n'est pas indifférente. On se demande ici avec étonnement, comment les François ont-ils ignoré qu'ils alloient être attaqués ? Comment ont-ils attendu l'ennemi dans des cantonnemens foibles ? Pourquoi, au lieu de rester devant Maëtricht avec des forces insuffisantes, ne se sont-ils pas réunis dans quelque poste avantageux pour arrêter l'ennemi ? Comment les officiers-généraux ne se trouvoient-ils pas à leurs différens corps à la veille d'une action ? Comment les armées françoises sont-elles sans cavalerie, devant faire la guerre dans un pays ouvert & sans places fortes, &c.

L'escadre aux ordres de l'amiral Gardner, destinée pour les Indes Occidentales, n'est pas encore partie. Elle devoit être seulement de trois vaisseaux de ligne & de six frégates ; mais les dernières nouvelles qu'on a reçues de Saint-Domingue, ont fait juger que ces forces seroient insuffisantes pour l'expédition qu'on a en vue. On croyoit n'avoir qu'à se présenter devant la Guadeloupe & la Martinique pour les soumettre ; mais aujourd'hui il faudra les attaquer. Les gouverneurs de ces îles, voyant que le parti patriote alloit reprendre la supériorité, se sont embarqués sur *le Ferme* & *la Calypso*, avec trois cents officiers de leur parti. Avant d'abandonner ces îles, ils ont mis hors d'état de service tous les vaisseaux de guerre qui se trouvoient dans le port de la Martinique, & ont mis à contribution les habitans de Saint-Pierre. Après leur départ, on a arboré le pavillon national, qui flotte aujourd'hui dans toutes les îles françoises.

Les vaisseaux de sa majesté, *la Providence* & *l'Assistance*, sont arrivés heureusement dans les colonies angloises de l'Inde Occidentale, avec la plante de l'arbre à pain. S'il peut s'y naturaliser ; on nourrira les malheureux negres à moins de frais, & on augmentera considérablement le revenu des plantations. On devoit trouver aussi les moyens de préserver de la famine les Indiens qui ont le malheur d'être voisins du Bengale & des autres possessions des Anglois : mais il entre quelquefois dans les spéculations de ce peuple humain & généreux, de faire régner la famine dans ce beau pays favorisé par la nature, mais ravagé par le despotisme oriental & par l'avidité européenne. La famine dépeuple aujourd'hui tout ce pays, qui a été le théâtre de la guerre entre Typpoo & les Anglois ; elle est l'ouvrage de ces derniers : ils ont enlevé tous les bœufs qui ont tous péri à l'armée,

& ces malheureux habitans n'ont pu cultiver leurs terres. On a donné à Colurta la permission d'exporter des grains pour les secourir ; mais le gouvernement fait bien qu'il n'y en a pas une quantité suffisante , qu'il n'y a pas de vaisseaux pour les transporter sur les côtes , & que d'ailleurs ils n'arriveroient pas à tems. Les Anglois parlent de leur prospérité & de leur aisance universelle ; ils sont chargés des dépouilles des autres nations ; ils espèrent avoir la meilleure part de celles de la France ; ils le regardent déjà comme les maîtres des îles de France & de Bourbon ; ce n'est qu'à cette condition qu'ils rendront la Martinique , la Guadeloupe , &c.

BELGIQUE.

De Bruxelles , le 14 mars.

Le général Lanoue est arrivé hier ici , sous une escorte de gendarmes , venant de l'armée : il est conduit à Paris , où l'on verra de quelle manière il se justifiera contre les accusations portées contre lui.

On vient d'afficher une proclamation du général Duval , qui seconde les nouvelles opérations du général Dumouriez.

Les représentans provisoires de Bruxelles ont publié le procès-verbal de leur séance du 11 , jour où Dumouriez s'est rendu à la maison commune : ce général s'y est montré d'une manière fort distinguée. Rien de nouveau des armées.

FRANCE.

De Paris , le 19 mars.

On nous mande de Londres , en date du 12 , que l'île Saint-Domingue , à peine calmée par les bonnes dispositions du général Rochambeau , vient d'éprouver une perte encore très-considérable , par un ouragan qui l'a ravagée. C'est un paquebot venant de la Jamaïque en 28 jours , qui a apporté cette triste nouvelle.

Une scène remarquable a eu lieu dans la nuit du vendredi au samedi matin , au comité de défense générale de la convention nationale. Les membres des différens partis qui divisent l'assemblée , s'y sont trouvés ; il y a eu , relativement aux moyens de sauver la patrie , & à l'occasion de la conduite de Dumouriez dans la Belgique , des débats très-vifs. On s'est réciproquement dénoncé , & on s'est fait ensuite des protestations d'union & de fraternité qui doivent nous promettre la cessation de ces divisions intestines qui affligent les bons citoyens. Buzot & Robespierre , Danton & Genfonné , si différens dans leurs opinions & dans leurs principes , se sont rapprochés , se sont donné le baiser de paix , & ont promis , avec serment , de se réunir pour sauver la république. Danton a donné des déclarations lumineuses & des promesses rassurantes qui ont dissipé les inquiétudes & les méfiances. Formons des vœux pour que cette réconciliation soit sincère & stable.

COMMUNE DE PARIS.

Du 17 mars.

La discussion s'est engagée sur les moyens d'occuper , d'une manière utile à la république , les bras qui manquent d'ouvrage. Chaumet a rappelé son projet favori ; il a développé les avantages qui résulteroient pour la capitale de l'ouverture d'un canal de Dieppe à Paris : c'étoit la seule source de prospérité & de richesse qui , selon lui , pût dédommager cette immense cité des pertes que la révolution & la destruction de la cour lui ont fait essuyer. Le plan que je vous propose

n'est pas neuf , a-t-il ajouté , il fut proposé plusieurs fois à la cour , & toujours accueilli avec empressement par les habitans de Paris ; mais la cour ne s'en servit jamais que comme d'une amorce pour tirer de l'argent de la bourse de ses bons sujets , & ajourna toujours l'exécution. Pour nous , qui ne sommes point le conseil d'état , nous projetterons & nous exécuterons. Le réquisitoire du procureur de la commune , tendant à solliciter de la convention un décret qui autorise l'ouverture du canal , a été adopté.

Le même membre a fixé l'attention du conseil , sur la négligence avec laquelle l'administration de police remplit ses fonctions , si nécessaires cependant à la sûreté des citoyens. Plusieurs rues sont si peu éclairées , & , d'un autre côté , tellement encombrées , qu'il est étonnant que les assassins ne soient pas plus multipliés. Le département de police sera invité à se faire rendre compte plus exactement , par ses agens , des divers emplois qui leur sont confiés.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Genfonné).

Séance du lundi 18 mars.

Les administrateurs des postes adressent à la convention un procès-verbal de la municipalité d'Ingrande , constatant que le courrier d'Angers à Paris a été arrêté par des brigands contre-révolutionnaires. La Revellière-Lépaux a observé que les attentats dont la convention reçoit , ces jours-ci , la fâcheuse nouvelle , étoient une suite de la conspiration qui devoit éclater à Paris dans la nuit du 9 au 10 de ce mois ; & que les émigrés & autres perturbateurs faisoient tous leurs efforts pour anéantir la convention , & amener le despotisme par l'anarchie. L'opinant a demandé que le ministre de l'intérieur fût tenu de prendre les mesures les plus efficaces pour maintenir la sûreté des routes. Julien a proposé de mettre , sous vingt-quatre heures , en activité le tribunal révolutionnaire , & de fixer sur-le-champ l'étendue des pouvoirs que doit exercer la commission qui doit correspondre avec ce tribunal. — Aucune décision n'est intervenue sur les propositions des deux membres.

Un membre annonce que les commissaires de la convention pour le recrutement ont failli perdre la vie , dans le département du Pas-de-Calais , au milieu d'une insurrection ; les bons citoyens cependant se sont ralliés autour d'eux , & ont détourné de dessus leur tête le fer des assassins.

On fait lecture d'une lettre des administrateurs de la Vendée ; une violente insurrection vient d'éclater aussi dans ce département ; le district de Cholet en est le théâtre ; la force armée a été obligée de céder au nombre des insurgés ; on craint pour les propriétés & les personnes ; un commandant de garde nationale a été tué ; les soixante personnes qu'il conduisoit se sont retirées fort maltraitées : les administrateurs déclarent qu'ils ne peuvent donner de plus grands détails , parce qu'au moment même où ils écrivent , ils ont à prendre des mesures urgentes.

La convention reçoit en même-tems une lettre de ses commissaires dans le même département ; ils annoncent que des émigrés sont les principaux acteurs de la rébellion : ces brigands s'affablent d'un bonnet blanc , & crient : *Vive le roi , nous agissons au nom du régent de France*. Les malheurs sont tels , que les habitans de la ville de Clatillon prennent la fuite ; mais on espère bientôt venir à bout de ces insurgés : les patriotes vont être secourus par 600 hommes qui sont en marche avec plusieurs pièces de canon , fournies par le département des Deux-Sevres.

La douleur qu'excitoient de tels désastres , a été accrue encore par la nouvelle de désastres plus grands. Les commis-

faïres de la convention, dans le département du Loirer, écrivent d'Orléans, en date du 17 de ce mois, que la représentation nationale a été violée par des assassins, dans cette ville : des hommes armés, apostés dans la cour de la maison commune d'Orléans, attendoient au passage les commissaires-députés. Au moment où ces bandits les ont aperçus, ils se sont jetés sur eux, au nombre de trente environ, en criant : *les voilà donc ces scélérats* ; Léonard-Bourdon, l'un des commissaires, a été saisi par ces coupe-jarrets, qui l'ont traîné dans la cour de la maison commune, & qui alloient lui arracher la vie, lorsque le commandant Dulac s'est précipité entre le député & les assassins, & lui a fait un rempart de son corps : plusieurs coups de fusil & de pistolet ont été dirigés sur Bourdon, dont les blessures cependant ne se trouvent pas fort dangereuses — Léonard-Bourdon écrit lui-même que les soins fraternels que lui prodiguent les Sans-Culottes d'Orléans, le dédommagent de la fureur des assassins pour lesquels il a la générosité de craindre les effets du ressentiment — Les administrateurs d'Orléans écrivent aussi, pour témoigner à la convention la profonde douleur dont les a pénétrés l'horrible attentat commis contre deux de ses membres ; ils annoncent qu'on informe contre les assassins.

Encore des troubles excités par des contre-révolutionnaires. Les administrateurs de Valenciennes annoncent que le recrutement s'opéroit avec autant de rapidité que de tranquillité, lorsque Fontenay, commandant de la place, a prêché avec audace la désobéissance aux loix : bravant les mouvemens que faisoient naître ces prédications, les administrateurs ont mis le prédicateur en état d'arrestation.

La convention décrète que Fontenay sera traduit devant le tribunal révolutionnaire ; elle charge ses comités de défense générale & de sûreté générale, ainsi que le ministre de l'intérieur, de lui présenter des mesures & des renseignements sur les troubles qui désolent plusieurs départemens.

Les représentans provisoires de Bruxelles envoient un mémoire explicatif de la conduite des Belges ; ils prient la convention de ne rien prononcer avant de les avoir entendus. — Camus & Treillard, commissaires dans la Belgique, écrivent qu'ils ont destitué un capitaine de volontaires, qui, dans la répression d'une émeute, s'est écarté de leurs réquisitions.

Une lettre du ministre de la guerre annonce l'heureuse issue d'une action entre les hussards ci-devant Lauzun & le régiment allemand d'Estershazy : 50 ennemis ont mordu la poussière, 47 ont été faits prisonniers ; nous avons pris en outre 38 chevaux.

Un membre annonce que 700 contre-révolutionnaires ont été tués à Ancenis par les patriotes.

Laffource, au nom du comité de sûreté générale, fait décréter que les individus instigateurs des troubles dans le département de l'Isle & Vilaine, prisonniers à Rennes & à Lamballe, seront transférés à Paris, & que le conseil exécutif enverra des forces dans ce département.

Un commissaire de la convention écrit de Saint-Tierment, le 15, à minuit, que la communication entre le département de la Vendée & celui de la Loire inférieure devient presque impossible ; les ponts sur la grande route de Nantes ont été rompus : après avoir repoussé les habitans de Fontenay, les rebelles ont pris la ville de Châtenay & l'ont dévastée ; les généraux Macé & Verteuil marchent de divers côtés, le premier avec 1200 hommes de la Rochelle, pour empêcher la rupture du Pont-Charon ; les rebelles sont di-

visés en plusieurs corps ; leurs manœuvres indiquent qu'ils ont à leur tête des chefs expérimentés : « Nous vaincrons, ajoute le commissaire, nous en sommes sûrs ; mais ce ne sera pas sans de grands efforts, car la défection est générale parmi les habitans des campagnes ».

Le ministre de la guerre écrit qu'il a donné des ordres pour le rassemblement de dix mille hommes qui suffiront à la réduction des rebelles ; l'apparition d'un bâtiment à trois mâts, vers les côtes voisines de Rochefort, fait présumer qu'il existe un concert entre les révoltés & les ennemis du dehors : le commandant de Rochefort fera sortir les vaisseaux dont il pourra disposer, & enverra un yacht à la découverte. — La convention approuve la conduite du ministre.

Barrère, au nom des comités de défense & de sûreté, propose des mesures pour altérer les malveillans, & relever le courage de bons citoyens. Toutes ces mesures sont décrétées à l'unanimité, quelques-unes avec acclamation. Nous indiquons les principales :

- 1°. Peine de mort contre quiconque proposera la loi agraire, ou des loix destructives des propriétés territoriales, commerciales ou industrielles.
- 2°. Demain il sera fait un rapport sur les secours publics.
- 3°. Etablissement de l'impôt progressif ; demain on en présentera l'organisation.
- 4°. Partage des biens communaux, afin de multiplier, avec les propriétaires, les zélés défenseurs de la patrie.
- 5°. Châteaux des émigrés démolis ; les matériaux serviront à bâtir des villages.
- 6°. Gens sans aveu chassés du territoire de la république : il est tems de nettoyer les écuries d'Augias. Permanence des administrations, municipalités & corps politiques.
- 8°. Maire & procureur de la commune d'Orléans arrêtés & traduits à la barre. Ville d'Orléans déclarée en état de rébellion, jusqu'à ce que les citoyens aient eux-mêmes déclaré les coupables. Défalement des citoyens de service le 16, à l'exception du brave commandant Dulac. Informations contre les coupables d'Orléans, ainsi que contre ceux qui ont insulté les commissaires de la convention dans le département des deux Charentes.
- 9°. Invitation aux membres de correspondre activement avec leurs commettans, afin de former ou de purifier l'opinion publique, qui s'altère trop souvent dans les canaux en possession de la conduire.

Séance levée à six heures & demie.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettres H, J.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	28 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Cadix... 28 l. 12 s. 6 d.
Hambourg.....	303 à 62.	Géaes..... 188 à 89.
Londres.....	14 $\frac{1}{16}$.	Livourne..... 200.
Madrid....	28 l. 17 s. 6 d.	Lyon, pay. de Janvier... $\frac{1}{4}$ b.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 18 mars 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1980. 70. 75.
Portion de 1600 liv.....	1245.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	400.
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance.....	6 $\frac{3}{4}$. 7 $\frac{1}{4}$ p.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	6. 6 $\frac{1}{8}$. 6 $\frac{1}{4}$. 6 $\frac{3}{8}$ p.
Sorties.....	2 $\frac{1}{2}$. 2 $\frac{1}{4}$ p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	pair.
Idem, sans bulletin.....	5 $\frac{3}{4}$. 6. 5 $\frac{1}{2}$ p.
Idem, sorti en viager.....	$\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$ p.